



Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2013-2014

Ministère de l'Infrastructure

ISSN #1925-6396

This document is also available in English.



Partie I : Plan axé sur les résultats 2013-2014

Ministère de l'Infrastructure

ISSN #1925-6396

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2013-2014**Table des matières**

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	5
Mandat	5
Programmes et activités du ministère	5
Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats	7
Priorités et résultats du ministère	8
SOMMAIRE DES RÉALISATIONS	14
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	19
LOIS.....	20
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	21
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES	24
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2012-2013	28

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2013-2014

Vue d'ensemble du ministère

Le ministère de l'Infrastructure (MINF) collabore avec des partenaires gouvernementaux et externes à la modernisation de l'infrastructure publique et favorise un type de croissance durable qui augmente la qualité de vie des Ontariennes et Ontariens et qui contribue à la prospérité économique de la province.

Mandat

Le MINF est l'organisme central responsable de la supervision des priorités en matière de charges d'immobilisations, de l'investissement dans l'infrastructure et de la gestion de la croissance durable. Il travaille en collaboration avec d'autres ministères, les municipalités, des intervenants et le public. Le ministère est aussi responsable de l'élaboration de politiques stratégiques sur les biens immobiliers qui appartiennent au gouvernement.

Une des grandes priorités du ministère est la modernisation de l'infrastructure publique pour soutenir la prospérité économique et améliorer la qualité de vie de la population de l'Ontario en mettant en œuvre les initiatives énoncées dans le plan d'infrastructure décennal *Construire ensemble*, rendu public en 2011. Par exemple, le MINF élabore et gère des politiques et des programmes efficaces sur la gestion des biens.

En collaboration avec d'autres ministères, le MINF chapeaute aussi l'initiative *Place à la croissance* et met actuellement en œuvre le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe et le Plan de croissance du Nord de l'Ontario.

Le ministère assume la responsabilité législative de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario ou IO), qui a pour mandat de garantir la livraison, du début à la fin, des installations et des immeubles requis. Le MINF assure également la supervision de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto), en partenariat avec le gouvernement fédéral et la Cité de Toronto.

Programmes et activités du ministère

Le ministère de l'Infrastructure est engagé dans la création et l'amélioration de politiques et de programmes dans les secteurs clés suivants :

- Planification de l'infrastructure et de la croissance;
- Développement et gestion des activités immobilières.

Infrastructure

Le ministère élabore des stratégies d'infrastructure judicieuses pour la province et en coordonne la mise en œuvre. À cette fin, il supervise la gestion du processus provincial de planification des immobilisations et l'élaboration des budgets par les organismes centraux.

De plus, le ministère mène les négociations avec le gouvernement fédéral relativement aux nouveaux programmes d'infrastructure à frais partagés et dirige la mise en œuvre d'un cadre de gestion des biens pour le gouvernement. Il fournit des conseils et des services d'analyse de nature économique et financière sur les questions liées à l'infrastructure, ainsi qu'une expertise sur les politiques concernant l'infrastructure municipale.

Planification de la croissance

Le ministère dirige l'élaboration et la mise en œuvre de la politique gouvernementale de gestion de la croissance dans l'ensemble de la province aux termes de la *Loi de 2005 sur les zones de croissance*. Cette initiative vise à élaborer et à mettre en œuvre des plans de croissance régionaux en collaboration avec les administrations locales, les communautés autochtones, les intervenants concernés et le grand public. Le ministère facilite l'harmonisation des politiques et du financement du gouvernement entre plusieurs ministères pour appuyer la mise en œuvre des plans de croissance.

Développement et gestion des activités immobilières

Le ministère est responsable de la gestion d'un portefeuille qui comprend environ un million d'acres de terrains sur tout le territoire ontarien, ainsi de la planification stratégique et de l'élaboration des politiques liées à ce portefeuille. Il est aussi responsable de l'acquisition, de la vente et de la gestion des biens immobiliers ainsi que de la supervision de son agent de prestation des services immobiliers, à savoir la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).

Dans ce cadre, le ministère et son agent de prestation des services immobiliers fournissent leur expertise et des services dans le secteur immobilier qui appuient les objectifs des politiques et programmes mis de l'avant par la province, en plus de collaborer avec d'autres ministères et organismes du gouvernement ontarien pour répondre à leurs besoins en matière de terrains et de locaux. Aujourd'hui, le ministère est en mesure d'atteindre certains des objectifs environnementaux et stratégiques de l'Ontario grâce à une gestion efficace des biens immobiliers, à l'optimisation de la valeur des biens immobiliers existants et à la fourniture d'espaces de travail adéquats et appropriés aux fonctionnaires ontariens.

Principaux organismes de prestation de services :

- **Infrastructure Ontario**, qui assume un rôle primordial en aidant le gouvernement de l'Ontario à moderniser et à optimiser la valeur de l'infrastructure et des biens immobiliers publics ainsi qu'à gérer ses installations grâce à des méthodes d'approvisionnement et à des programmes de prêts novateurs;
- **Waterfront Toronto**, qui est chargée de revitaliser le secteur riverain de Toronto en y aménageant de beaux quartiers durables, des parcs et des lieux publics, ainsi que de stimuler la croissance économique dans les industries créatrices axées sur le savoir.

Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats

Le ministère gère les politiques et initiatives du gouvernement qui permettent de renouveler l'infrastructure publique afin de rendre la province plus compétitive sur le plan économique, de protéger l'environnement et d'édifier des collectivités durables tout en gérant efficacement les biens immobiliers de la province.

Priorités	Prospérité économique	Gérance de l'environnement	Collectivités durables
Résultats	- Milieu des affaires diversifié et compétitif - Nouvelle économie et nouveaux emplois fondés sur l'énergie propre	- Protection du climat - Assainissement de l'air - Protection des ressources naturelles	- Collectivités fortes, dynamiques et prospères pour plusieurs générations à venir - Niveau de vie élevé pour les citoyens
Stratégies	- Investir dans l'infrastructure pour accroître la production économique, optimiser le soutien à l'emploi et stimuler le développement économique. - Créer et mettre en place des plans de croissance stratégiques à long terme pour informer et guider les personnes qui doivent prendre des décisions en matière d'infrastructure et de prestation de services. - Permettre à la population de l'Ontario de bénéficier des programmes et services gouvernementaux dont elle a besoin en offrant ces programmes et services dans des locaux adéquats et appropriés.	- Gérer la croissance et le développement de façon intelligente et durable sur le plan de l'environnement. - Veiller à ce que l'infrastructure publique repose sur les principes d'aménagement de l'environnement. - Réduire l'empreinte du gouvernement en utilisant les locaux plus efficacement.	- Renouveler l'infrastructure publique. - Habiller les collectivités. - Gérer les biens immobiliers de façon à assurer l'optimisation des ressources et à maximiser les avantages pour le public. - Harmoniser l'aménagement du territoire avec les investissements dans l'infrastructure.
Principaux programmes et activités	- Investissement dans les hôpitaux, les établissements d'enseignement et les services de transport. - Amélioration des pratiques de gestion des biens municipaux et investissement dans des projets d'infrastructure d'une importance capitale. - Financement fédéral-provincial partagé. - Modèle de financement novateur. - Plans de croissance pour : - la région élargie du Golden Horseshoe; - le Nord de l'Ontario. - Participation du public et des intervenants. - Participation des communautés autochtones. - Gestion stratégique des biens immobiliers.		
Mesures clés	- Collaboration avec les partenaires fédéraux pour renouveler et moderniser l'infrastructure vieillissante. - Évaluation de la taille et de l'emplacement des centres de croissance urbaine (gens + emplois par hectare). - Réduction de la consommation d'électricité dans les immeubles qui appartiennent au gouvernement. - Mise en œuvre dans les délais de l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto. - Réduction de l'empreinte du gouvernement. - État des principaux biens. - Revenu provenant de la vente des biens excédentaires ou réduction des frais associés au portefeuille.		

Priorités et résultats du ministère

Le ministère appuie les priorités à long terme du gouvernement, qui visent à garantir la prospérité économique et la saine gestion environnementale, ainsi qu'à édifier des collectivités durables.

Pour respecter ces priorités, le ministère met l'accent sur trois réalisations attendues clés :

- poursuivre le renouvellement de l'infrastructure publique de l'Ontario;
- mettre en œuvre des plans de croissance dans des régions clés de la province;
- gérer, de façon efficace et responsable, les biens immobiliers du gouvernement.

Renouvellement de l'infrastructure et plan d'infrastructure décennal

Il est essentiel de renouveler l'infrastructure de la province afin d'améliorer la qualité de vie de la population de l'Ontario tout en protégeant l'environnement et les précieuses ressources naturelles. Il faut investir dans l'infrastructure publique (p. ex. les hôpitaux, les écoles, le transport en commun, les routes et les systèmes de distribution d'eau) afin de répondre aux besoins de la population de plus en plus nombreuse de l'Ontario au XXI^e siècle.

Le gouvernement de l'Ontario a investi quelque 85 milliards de dollars dans son infrastructure depuis 2003, notamment dans le cadre du plan *ReNouveau Ontario*, qui prévoyait des investissements de 30 milliards de dollars dans l'infrastructure sur cinq ans et qui a été mené à son terme en 2008-2009, soit un an plus tôt que prévu. Ce plan a permis à l'Ontario de prendre le premier rang des provinces en ce qui a trait à la modernisation de l'infrastructure publique.

Dans le cadre de l'initiative de stimulation économique mise en œuvre par le gouvernement, la province a investi plus de 3 milliards de dollars dans près de 11 000 projets de relance. Ces investissements ciblés, qui ont été faits au moment opportun, ont permis d'appuyer la création de 80 000 emplois, ce qui a stimulé l'économie ontarienne lorsqu'elle en avait le plus besoin. La prolongation du programme de stimulation économique a eu beaucoup de succès. La presque totalité des quelque 11 000 projets en Ontario ont été menés à bonne fin ou devraient utiliser tous les fonds fédéraux et provinciaux autorisés.

Fort de ces réussites, le ministère a rendu public en juin 2011 le plan *Construire ensemble* qui établit une feuille de route pour les investissements dans l'infrastructure au cours de la prochaine décennie. Ce plan prévoit essentiellement des investissements dans l'infrastructure fondamentale, comme le transport en commun, les routes, les établissements d'enseignement postsecondaire et la connectivité à large bande pour que l'infrastructure réponde bien aux besoins des Ontariens tout au long de leur vie. Il garantit également une gestion adéquate de l'infrastructure grâce à des pratiques de gestion des biens efficaces et continues. Le plan *Construire ensemble* a été élaboré à partir de vastes consultations menées auprès de différents intervenants de la province pour établir les besoins et les priorités de l'Ontario en matière d'infrastructure. Le ministère continuera à assurer la mise en œuvre fructueuse du plan *Construire ensemble* en 2013-2014 et par la suite.

Dans le budget de 2013, le gouvernement provincial a indiqué son intention de poursuivre ses importants engagements envers l'infrastructure publique. De 2013-2014 à 2015-2016, le gouvernement ontarien prévoit investir plus de 35 milliards de dollars, dont près de 13,5 milliards de dollars en 2013-2014. Les investissements prévus devraient contribuer à soutenir en moyenne, plus de 100 000 emplois par an au cours des trois prochaines années.

Pour appuyer les priorités du gouvernement, le ministère demeure déterminé en 2013-2014 à :

- collaborer avec, entre autres, ses partenaires fédéraux et municipaux;
- réaliser les projets d'infrastructure publique d'une importance capitale en adoptant des stratégies d'investissements novatrices et un processus de diversification des modes de financement et d'approvisionnement favorisant une bonne optimisation des ressources;
- gérer efficacement les biens du gouvernement afin de réduire les coûts associés au cycle de vie, de générer des revenus et d'optimiser les avantages qu'en retire la population de l'Ontario.

Planification de la croissance

Au cours des 25 prochaines années, l'Ontario devra relever divers défis en matière de croissance. La *Loi de 2005 sur les zones de croissance* est la pierre angulaire de l'initiative mise en œuvre par le gouvernement pour gérer la croissance en Ontario de façon à soutenir la vigueur de l'économie, à préserver l'environnement et les ressources naturelles, et à aider les collectivités à croître et à prospérer. Cette loi permet au gouvernement de mieux cibler et choisir les régions où seront mis en œuvre des plans de croissance et de préparer des plans de croissance stratégiques pour ces régions. Cette initiative est réalisée avec la participation des représentants locaux, des communautés autochtones, des intervenants, des résidents et d'autres groupes publics.

Les plans de croissance indiquent où et comment la croissance devrait se produire dans une région et orientent le gouvernement dans ses investissements. Ils renferment des orientations stratégiques et des outils de planification qui permettent de créer des collectivités plus attrayantes et plus saines et qui contribuent au développement d'un tissu communautaire plus créatif, plus prospère et plus serré. De façon plus générale, les politiques et les objectifs de gestion de la croissance de la province peuvent aussi s'appliquer aux collectivités qui ne sont pas visées par un plan de croissance en particulier.

Il y a actuellement deux plans de croissance en vigueur pour relever les différents défis en matière de croissance. Dans la région élargie du Golden Horseshoe, le défi consistera à gérer une augmentation de la population d'environ quatre millions de personnes, tout en atténuant les répercussions négatives de cette croissance. Dans le Nord de l'Ontario, le défi consistera à créer une économie durable qui favorise la formation, l'éducation et l'emploi, et qui demeure intéressante pour les personnes qui cherchent à s'y établir ou à y investir.

Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe

À la suite de l'approbation du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe publié en 2006, le gouvernement a établi une orientation globale pour la croissance au cours des 25 prochaines années. Le Plan établit les priorités provinciales et définit des normes précises pour la croissance et l'aménagement dans la région, tout en donnant aux collectivités la souplesse dont elles ont besoin pour tenir compte des circonstances locales.

En 2010, le ministère a entrepris le premier examen des prévisions démographiques et relatives à l'emploi qui se trouvent dans le Plan de croissance. Le recours à des prévisions cohérentes et concertées sur la population et l'emploi garantit une bonne gestion de la croissance. Les prévisions actuelles ont été établies à partir des données du recensement de 2001, tandis que l'examen s'appuiera sur des données plus récentes tirées des recensements de 2006 et de 2011. Les municipalités de la région élargie du Golden Horseshoe et d'autres intervenants clés sont consultés tout au long de l'examen.

En 2013-2014, le ministère entend continuer à travailler avec les municipalités pour assurer la conformité au Plan de croissance et collaborer avec des ministères partenaires pour garantir l'uniformité des politiques et de la planification. Le ministère poursuivra en outre ses activités de recherche et de communication pour faire avancer les objectifs de planification de la croissance de la province, ainsi que ses efforts pour la mise en œuvre du Plan de croissance en partenariat avec les municipalités et les groupes d'intérêts clés.

Modification n° 1

En janvier 2012, le gouvernement de l'Ontario a adopté la modification n° 1 au Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe. La modification permet au comté de Simcoe et aux villes de Barrie et d'Orillia de croître tout en freinant l'étalement urbain et en continuant de préserver les espaces verts et les terres agricoles fertiles. Elle vient appuyer le projet de l'Ontario visant à protéger le lac Simcoe et favorise un développement sensé pour les collectivités locales. Elle fait suite à de vastes consultations avec les municipalités locales.

Modification n° 2 proposée

Le gouvernement provincial examine actuellement une deuxième modification au Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe. Cette modification vise à mettre à jour les prévisions démographiques et relatives à l'emploi qui se trouvent dans le Plan de croissance pour tenir compte des dernières données démographiques et prolonger période de prévision du Plan de croissance pour qu'elle se termine en 2041 au lieu de 2031.

Plan de croissance du Nord de l'Ontario

La province a annoncé le Plan de croissance du Nord de l'Ontario en mars 2011. Créé de concert avec le ministère du Développement du Nord et des Mines et fortement appuyé par différents partenaires, ce plan de 25 ans contribuera à créer des collectivités plus fortes, plus diversifiées et plus durables dans le Nord de l'Ontario.

Le Plan de croissance contribuera à attirer des gens et des investissements dans la région, à soutenir la formation, l'éducation et les possibilités d'emploi, à créer une main-d'œuvre hautement qualifiée et à placer l'économie du Nord dans une position concurrentielle sur le plan mondial.

En 2013-2014, le ministère continuera à privilégier la mise en œuvre du Plan de croissance. Le MINF compte ainsi :

- travailler avec les ministères partenaires pour garantir que leurs programmes et de leurs initiatives sont harmonisés aux politiques prévues dans le Plan de croissance et qu'elles favorisent leur mise en œuvre;
- procéder à des analyses et tenir des consultations pour cibler les centres économiques et de services dans le Nord de l'Ontario, conformément aux politiques énoncées dans le Plan de croissance;
- collaborer avec les municipalités pour veiller à ce que leurs décisions en matière de planification et leurs plans officiels soient conformes au Plan de croissance, comme l'exige la *Loi de 2005 sur les zones de croissance*;
- appuyer le ministère des Transports dans l'élaboration de la Stratégie de transport multimodal pour le Nord de l'Ontario.

Développement et gestion des activités immobilières

Le ministère assume la responsabilité première de la gestion efficace des biens immobiliers appartenant au gouvernement. En plus de veiller à ce que les grands projets d'infrastructure permettent d'optimiser les ressources, le ministère doit gérer efficacement son portefeuille immobilier et garantir la mise en œuvre des politiques et programmes publics par le recours aux biens immobiliers. Ce portefeuille de biens immobiliers appartenant au gouvernement comprend aujourd'hui des locaux totalisant environ 36 millions de pieds carrés situés dans près de 5 000 bâtiments et structures, allant de centres de détention à des immeubles à bureaux, en passant par des palais de justice, des hangars et des édifices patrimoniaux, ainsi que plus d'un million d'acres de terrains.

Le ministère et Infrastructure Ontario se sont engagés à être des chefs de file en matière de durabilité, en particulier dans le domaine de la gestion durable du portefeuille immobilier de l'Ontario.

Les biens immobiliers gérés et contrôlés par le ministère peuvent être utilisés pour les programmes gouvernementaux ou, lorsqu'on n'en a plus besoin, vendus pour répondre aux intérêts locaux ou gouvernementaux. Les revenus générés par la vente sont versés au Trésor.

Le gouvernement s'est engagé à utiliser du mieux possible ses biens immobiliers et, en cas de vente, d'en obtenir la juste valeur marchande. Avant de mettre des biens en vente, on utilise un processus rigoureux de vérification préalable pour déterminer s'ils aident le gouvernement à réaliser ses objectifs en matière de programmes et de politiques et s'ils présentent des problèmes ou des intérêts d'un point de vue environnemental, patrimonial, autochtone et archéologique. Seuls les biens considérés comme excédentaires sont mis en vente.

La vente de biens s'inscrit dans le cadre d'une vaste stratégie à long terme adoptée par le gouvernement afin de gérer les biens immobiliers de la province de la façon la plus efficace et la plus efficiente possible. Pour mettre en œuvre cette stratégie, Infrastructure Ontario élabore chaque année un plan de vente de biens excédentaires et suit un processus rationalisé afin d'obtenir les meilleurs résultats possible.

Stratégie de renouvellement des services immobiliers

En mars 2012, le MINF a proposé une stratégie pour moderniser la méthode de gestion des biens immobiliers du gouvernement. La Stratégie de renouvellement des services immobiliers repose sur des solutions et approches ministérielles ainsi que sur les pratiques exemplaires du secteur privé pour gérer et exploiter la valeur de l'important portefeuille de biens immobiliers du gouvernement. Il s'agit de faire évoluer le programme afin qu'il soit axé sur une gestion et une surveillance stratégiques plutôt que sur une prestation de services traditionnelle en fonction du projet.

Cette nouvelle approche comprend la mise à jour des politiques immobilières du gouvernement pour offrir de meilleurs outils et structures visant à planifier, à financer et à gérer les biens immobiliers à l'échelle du gouvernement, ce qui comprend :

- la mise en œuvre d'un nouveau cadre stratégique moderne de gestion des biens immobiliers qui prévoit une approche plus centralisée à la planification et à la gestion des biens immobiliers et qui tient compte des principes de l'économie de marché;
- la réduction des espaces de bureaux pour les fonctionnaires d'un million de pieds carrés à Toronto et de 130 000 pieds carrés en dehors de Toronto;
- l'élaboration d'une stratégie visant la réparation et l'entretien des principaux biens immobiliers pour qu'ils soient en bon état et la vente de ceux qui ne sont pas nécessaires dans le cadre du programme.

Dès 2013-2014, ces initiatives devraient permettre une meilleure gestion d'un plus petit nombre de biens essentiels, la récolte de fonds provenant de la vente des biens excédentaires et la réduction des coûts associés à l'entretien des biens, de sorte que les principales priorités du gouvernement, notamment en santé et en éducation, devraient pouvoir être respectées.

Aménagement riverain

Toronto et la région du Golden Horseshoe ont été choisis pour accueillir les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015. Ces Jeux relanceront l'économie de l'Ontario en créant des milliers d'emplois dans le secteur de la construction et en stimulant le tourisme dans les villes-hôtes.

Infrastructure Ontario a été choisie à titre de gestionnaire du projet du village des athlètes, qui sera construit sur les terrains de l'Ouest de la rivière Don. Ces terrains, d'une superficie de 80 acres, appartiennent en majorité à la province et sont situés à l'est du centre-ville de Toronto, le long de la rive ouest de la rivière Don. Le village des athlètes sera composé de nouvelles constructions résidentielles permanentes et d'installations temporaires modulaires qui seront érigées pour la durée des Jeux.

Waterfront Toronto a aussi participé au réaménagement des terrains de l'Ouest de la rivière Don en prévision des Jeux. Le choix de ces terrains pour la construction du village des athlètes répond à de nombreuses priorités de la province, notamment en matière de logement abordable, de réaménagement des terrains contaminés et d'avancement concret en ce qui concerne la revitalisation du secteur riverain.

Le village des athlètes sera construit selon le processus de diversification des modes de financement et d'approvisionnement d'Infrastructure Ontario, selon lequel le secteur privé assume les risques liés aux dépassements de coûts. Dundee Kilmer Developments Limited a signé un contrat à forfait pour concevoir, construire et financer le projet de village des athlètes à temps pour la tenue des Jeux.

Sommaire des réalisations

Le ministère continue de concevoir et de mettre en œuvre des initiatives clés appuyant les priorités à long terme du gouvernement que sont la prospérité économique, la gérance de l'environnement et l'édification de collectivités durables.

En 2013, le ministère continue de privilégier la revitalisation et le renouvellement de l'infrastructure publique ainsi que la mise en place de plans de croissance, ce qui comprend la poursuite de la mise en œuvre du plan d'infrastructure décennal et le soutien des municipalités pour la mise à exécution du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, 2006 et du Plan de croissance du Nord de l'Ontario, 2011.

Renouvellement de l'infrastructure

Les investissements dans l'infrastructure publique créent des emplois et procurent à plus long terme des avantages économiques considérables. Le gouvernement de l'Ontario a effectué d'importants investissements dans l'infrastructure de secteurs clés comme l'éducation, la santé, le transport et la justice.

Voici quelques-unes des grandes réalisations :

- Depuis 2003, le gouvernement provincial a injecté plus de 11 milliards de dollars pour faire des écoles des lieux plus propices à l'apprentissage. Il a aussi investi dans plus de 27 000 projets de rénovation et dans l'ouverture de 610 nouvelles écoles, dont la construction est en cours ou prévue.
- Depuis 2003, le gouvernement provincial a financé la création de quelque 55 000 places dans les écoles postsecondaires. Il a notamment injecté 1,5 milliard de dollars dans le fonds de stimulation économique mis en place conjointement avec le gouvernement fédéral en 2009, et dernièrement, il a versé plus de 600 millions de dollars pour la réalisation, dans les collèges et universités, des projets d'immobilisations prévus dans le plan d'infrastructure décennal.
- Les travaux sont en cours ou terminés pour plus de 100 grands projets hospitaliers, dont la construction de 23 nouveaux hôpitaux. Actuellement, 18 grands projets d'hôpitaux sont en chantier.
- Depuis 2003, le gouvernement provincial a consacré plus de 12 milliards de dollars en fonds d'immobilisations pour soutenir le transport en commun.
- Depuis 2003, les investissements routiers en Ontario ont permis de construire ou de remettre en état plus de 7 000 kilomètres de routes dans la province.
- Depuis 2003, le gouvernement provincial a réalisé six projets importants en matière de justice, et la construction de quatre autres grands établissements correctionnels et palais de justice est en cours.
- Depuis 2003, le gouvernement provincial a lancé la Stratégie pour l'infrastructure municipale et a consenti aux municipalités un financement de plus de 13 milliards de dollars aux fins de travaux d'infrastructure.
- Le gouvernement a approuvé et octroyé plus de 6,3 milliards de dollars en prêts grâce au Programme de prêts d'Infrastructure Ontario pour financer plus de 1 700 projets – qu'il s'agisse de la construction de routes, de ponts et d'installations ou de l'acquisition de biens, comme des véhicules ou du matériel.

Certains projets d'infrastructure de la province sont aussi financés par des stratégies d'investissements novatrices et une approche conçue en Ontario appelée « diversification des modes de financement et d'approvisionnement » (DMFA). Géré par Infrastructure Ontario, le modèle de DMFA met à profit l'expertise et les ressources du secteur privé pour remettre à neuf certaines des infrastructures les plus importantes et les plus complexes de la province, tout en assurant un mode approprié de propriété et de contrôle publics.

Actuellement, Infrastructure Ontario se sert du modèle de DMFA pour gérer 83 projets d'infrastructure pour le compte du gouvernement provincial, ce qui génère des économies de plus de 3 milliards de dollars grâce à l'optimisation des ressources.

Plan d'infrastructure décennal

Construire ensemble, le plan d'infrastructure à long terme de la province, met en évidence les principales priorités en matière d'investissement : améliorer les routes et les ponts pour acheminer les biens de l'Ontario vers les marchés; offrir aux navetteurs des solutions de transport en commun judicieuses; former une main-d'œuvre solide et novatrice; assurer de meilleurs résultats en matière de santé la vie durant; et aider les régions et les villes ontariennes rurales.

Dans le cadre du plan *Construire ensemble*, le gouvernement :

- a publié un guide sur la gestion des biens municipaux s'inscrivant dans le prolongement de la Stratégie pour l'infrastructure municipale;
- a élargi le recours à la diversification des modes de financement et d'approvisionnement à d'autres secteurs;
- a adopté une stratégie décennale de planification en matière d'infrastructure, tout en prenant des décisions pour aller de l'avant avec des projets en particulier dans le cadre des processus annuels de planification et de budgétisation de la province;
- s'est engagé à consulter ses partenaires du secteur public quant à l'élaboration de plans de gestion des biens qui tireraient parti des exigences existantes et les consolideraient;
- s'est engagé à appuyer la vitalité et la compétitivité du secteur de la construction de l'Ontario et à en promouvoir les produits et les services à l'échelle internationale;
- s'est engagé à faire davantage appel à Infrastructure Ontario pour acquérir l'infrastructure de la province.

La mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du plan *Construire ensemble* est en cours et se poursuivra en 2013-2014 et par la suite.

Stratégie pour l'infrastructure municipale

Le 16 août 2012, le ministère a lancé la Stratégie pour l'infrastructure municipale et l'Initiative d'investissement dans l'infrastructure municipale (IIIM), un nouveau programme de financement. La Stratégie est un cadre stratégique à long terme qui permettra aux municipalités de satisfaire leurs besoins essentiels en matière d'infrastructure. Dans le cadre de cette stratégie, toute municipalité désireuse d'obtenir un financement provincial de l'infrastructure doit démontrer comment son projet proposé s'inscrit dans un plan détaillé de gestion des biens.

En appui à la Stratégie, le ministère a publié le [Guide relatif à l'élaboration des plans de gestion des infrastructures municipales](#) et une [trousse d'outils pour la gestion des biens](#) (disponible en ligne). Le guide et la trousse visent à aider les municipalités à élaborer leurs plans de gestion des biens et à faire connaître leurs pratiques exemplaires. Au moyen de l'Initiative d'investissement dans l'infrastructure municipale, le gouvernement provincial met 98 millions de dollars à la disposition des municipalités, dont près de 9 millions de dollars sous forme de financement pour la gestion des biens afin d'aider les plus petites municipalités à élaborer leurs plans de gestion des biens, et près de 89 millions de dollars sous forme de financement des immobilisations pour des projets de construction essentiels, que ce soit pour des routes, des ponts, des aqueducs ou des réseaux d'égouts.

Programmes immobiliers

Les programmes et services provinciaux sont offerts dans des édifices faisant partie d'un portefeuille de biens immobiliers important et complexe supervisé par les responsables du programme immobilier.

Parmi les réalisations majeures dans le cadre du programme immobilier du MINF, citons les suivantes :

- Rationalisation du portefeuille de biens immobiliers et génération d'un revenu net de 94,4 millions de dollars en 2012-2013 et d'un revenu net cumulé d'environ 300 millions de dollars depuis 2007-2008 grâce au Plan pluriannuel du portefeuille.
- Viabilisation de Downsview dans le cadre du Plan de gestion des locaux de Toronto et rénovation majeure de l'édifice situé au 222, rue Jarvis, à Toronto.
- Poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto.
- Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité, qui génère des revenus pour régler la dette restante d'Hydro Ontario.

Stratégie de renouvellement des services immobiliers

La Commission de réforme des services publics de l'Ontario a recommandé (dans le rapport Drummond) d'encourager une utilisation plus efficace des locaux actuels et l'élaboration d'un plan de gestion stratégique du portefeuille immobilier de la province. À cette fin, le gouvernement s'est engagé, dans le Budget de l'Ontario de 2012, à transformer sa méthode de gestion des biens immobiliers et à réduire les espaces de bureaux pour les fonctionnaires d'un million de pieds carrés nets à Toronto et de 130 000 pieds carrés nets en dehors de Toronto. Le ministère a donc mis de l'avant de nouvelles directives et politiques en matière de biens immobiliers, qui sont entrées en vigueur en avril 2013 et qui établissent un cadre stratégique pour les biens immobiliers afin d'appuyer la modernisation des pratiques de gestion des activités immobilières en Ontario. Les politiques favorisent une approche plus centralisée à la planification et à la gestion des biens immobiliers, permettant la réalisation des priorités à l'échelle gouvernementale au moyen du programme immobilier. Elles permettent également la réduction des espaces de bureaux grâce à divers projets immobiliers.

Cadre global pour les biens confisqués des sociétés

Lorsqu'une société est dissoute, les biens qui lui appartiennent et dont il n'a pas été disposé à la date de dissolution sont confisqués au profit de la Couronne. Le MINF est responsable de la plupart ces biens confisqués.

En octobre 2012, le MINF a publié un document de consultation intitulé *La revitalisation des biens confisqués des sociétés : Propositions relatives à un cadre de gestion des biens confisqués des sociétés*. Les propositions énoncées dans ce document visaient à :

- réduire le nombre de biens des sociétés qui sont confisqués au profit du gouvernement de l'Ontario;
- assurer de façon opportune et efficace le retour à une utilisation productive des biens confisqués des sociétés;
- accroître la responsabilisation des sociétés à l'égard des coûts associés aux biens confisqués;
- accroître la transparence et la certitude liées à la gestion et à la disposition des biens confisqués des sociétés.

La période de commentaires sur le document de consultation s'est terminée à la fin de 2012. Le MINF révisé actuellement les propositions de politiques en fonction des commentaires formulés par les intervenants. Il prévoit ensuite présenter ces propositions au gouvernement, pour examen.

Planification de la croissance pour la région élargie du Golden Horseshoe

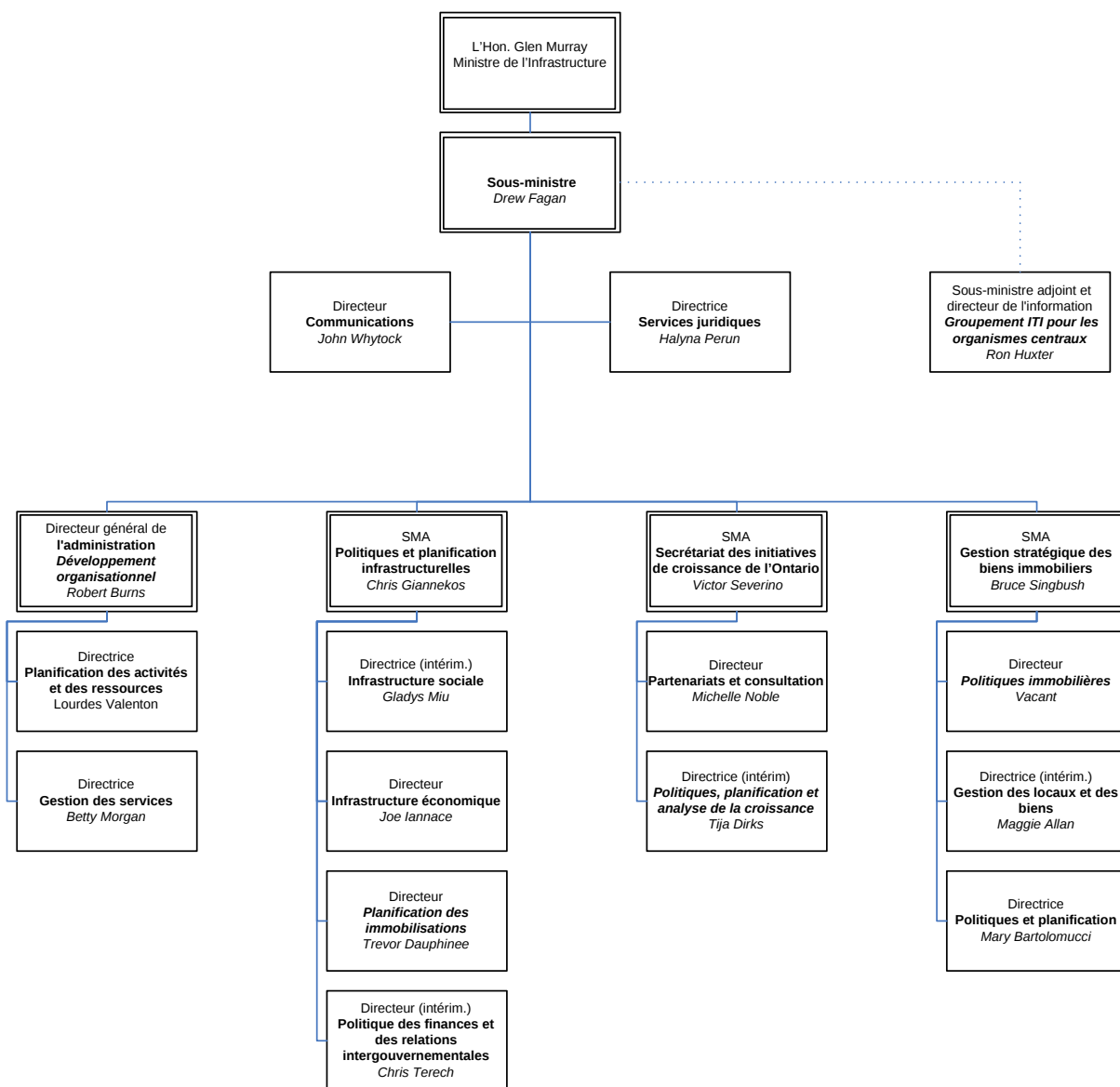
Le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, 2006 appuie les investissements du gouvernement provincial dans l'infrastructure de toute la région. Grâce à une étroite collaboration avec différents partenaires et intervenants ainsi qu'avec les municipalités de la région élargie du Golden Horseshoe, le MINF s'est assuré que les plans officiels respectent le Plan de croissance. À ce jour, toutes les municipalités de palier supérieur et à palier unique ont adopté des modifications à leurs plans officiels et près de 50 % des municipalités de palier inférieur ont également adopté des modifications similaires. Les autres municipalités devraient faire de même sous peu.

Le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, 2006 établit des politiques particulières pour :

- revitaliser les centres-villes afin qu'ils deviennent pratiques et dynamiques;
- créer des collectivités où les gens peuvent habiter, travailler, apprendre, magasiner et s'adonner à leurs loisirs;
- fournir plus d'options en matière de types de logements pour répondre aux besoins des gens à toutes les étapes de leur vie;
- contrôler l'étalement et protéger les terres agricoles et les espaces verts;
- réduire la saturation du réseau routier en améliorant l'accès à un plus vaste choix de modes de transport.

Le gouvernement provincial a tenu de vastes consultations avec les intervenants en 2012-2013 en vue d'apporter une deuxième modification au Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe. Cette modification vise à mettre à jour les prévisions démographiques et relatives à l'emploi qui se trouvent dans le Plan de croissance pour tenir compte des dernières données démographiques et prolonger période de prévision du Plan de croissance pour qu'elle se termine en 2041 au lieu de 2031.

Organigramme du ministère



En date du 28 mai 2013.

Lois

Voici une liste des lois à l'égard desquelles le ministère de l'Infrastructure a une responsabilité législative première ou des obligations administratives.

Lois dont le ministère de l'Infrastructure assure l'application :

1. *Loi de 1998 sur l'électricité*, L.O. 1998, chap. 15, annexe A
 - En ce qui concerne la partie IX.1
2. *Loi de 2009 sur l'énergie verte*, L.O. 2009, chap. 12, annexe A
 - En ce qui concerne l'article 10 et le paragraphe 8 (2), dont l'application est partagée avec le ministère de l'Énergie.
3. *Loi de 2011 sur le ministère de l'Infrastructure*, L.O. 2011, chap. 9, annexe 27
4. *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, L.O. 2011, chap. 9, annexe 32
5. *Loi de 2005 sur les zones de croissance*, L.O. 2005, chap. 13
6. *Loi de 2002 sur la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto*, L.O. 2002, chap. 28

Articles de loi sur lesquels le ministère de l'Infrastructure exerce une autorité :

1. *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2, et alinéa 18 k) du Règlement 296, R.R.O. 1990
 - En ce qui concerne les pouvoirs et les fonctions du ministère de l'Infrastructure décrits à l'alinéa 18 k).
2. *Loi sur les évaluations environnementales*, L.R.O. 1990, chap. E.18, et article 7 du Règlement 334, R.R.O. 1990
 - En ce qui concerne le pouvoir du ministre de l'Infrastructure de réaliser une entreprise décrite à l'article 7 du Règlement.
3. *Loi sur les offices de protection de la nature*, L.R.O. 1990, chap. C.27, article 32
 - En ce qui concerne les pouvoirs et les fonctions du ministre de l'Infrastructure décrits à l'article 32.
4. *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune*, L.O. 1997, chap. 41, article 81
 - En ce qui concerne les pouvoirs du ministre de l'Infrastructure décrits à l'article 81 relativement aux ententes d'acquisition de biens-fonds.
5. *Loi sur les terres publiques*, L.R.O. 1990, chap. P.43, paragraphe 46 (2)
 - En ce qui concerne les pouvoirs et les fonctions du ministre de l'Infrastructure décrits au paragraphe 46 (2).
6. *Loi sur l'arpentage*, L.R.O. 1990, chap. S.30, article 61
 - En ce qui concerne les pouvoirs du ministre de l'Infrastructure décrits à l'article 61 concernant l'installation de bornes d'arpentage sur des terres.

Organismes, conseils et commissions (OCC)

Organismes qui relèvent du ministère de l'Infrastructure

Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario ou IO) est un organisme de la Couronne constitué en vertu de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*. Infrastructure Ontario compte cinq secteurs d'activités qui donnent des résultats :

- Projets d'infrastructure : projets de diversification des modes de financement et d'approvisionnement tant pour le MINF que pour d'autres ministères, lorsque ces projets sont chapeautés par le ministre de l'Infrastructure;
- Gestion des biens immobiliers : services des locaux pour la fonction publique de l'Ontario (FPO) et gestion des biens du portefeuille du MINF;
- Développement et gestion des activités immobilières : acquisition, aliénation et planification stratégique des biens immobiliers, et renouvellement du portefeuille de biens immobiliers du MINF;
- Octroi de prêts : financement abordable à long terme offert aux organismes du secteur public admissibles;
- Projets commerciaux : opérations commerciales auxquelles participe IO lorsque le ministère l'exige et dont le seuil est fixé à 50 millions de dollars ou qui concernent un projet important, complexe ou à haut risque.

Infrastructure Ontario a pour mission de renouveler les hôpitaux, les palais de justice et les autres biens publics essentiels de la province. Pour garantir un mode approprié de propriété et de contrôle publics, Infrastructure Ontario diversifie les modes de financement et d'approvisionnement afin de reconstruire les éléments d'infrastructure essentiels en respectant les budgets et les échéanciers.

Infrastructure Ontario fournit aux municipalités, aux universités et à d'autres organismes publics de la province des prêts abordables pour construire et renouveler l'infrastructure publique locale.

Infrastructure Ontario gère également le portefeuille des biens immobiliers que la province possède ou loue, qui est l'un des plus importants au Canada. Ce portefeuille comprend une grande variété de propriétés, comme des centres de détention, des locaux à bureaux, des palais de justice, des édifices patrimoniaux et des biens fonciers partout dans la province. Les redressements de consolidation tiennent compte de l'incidence des charges du portefeuille immobilier général et du Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité qu'Infrastructure Ontario gère pour le ministère.

\$	2013-2014
Fonctionnement	5 111 000
Immobilisations	2 357 000
TOTAL	7 468 000

Organismes gouvernementaux

Le ministère de l'Infrastructure supervise un organisme gouvernemental, la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto, qui est consolidé dans les dossiers financiers du ministère.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) a été mise sur pied par le gouvernement fédéral, la province de l'Ontario et la Cité de Toronto afin de créer des quartiers durables sur des terrains à usage industriel sous-utilisés du secteur riverain de Toronto, de promouvoir la croissance économique des industries créatrices axées sur le savoir, d'aménager des parcs et des espaces ouverts et de fournir au public un accès continu au secteur riverain.

La mission de cette société consiste à élaborer et à concrétiser une vision coordonnée et complète pour le secteur riverain et à s'assurer que les secteurs public et privé participent aux activités de revitalisation.

\$	2013-2014
Fonctionnement	16 400 000
Immobilisations	(19 436 700)
TOTAL	(3 036 700)

Remarque : Les chiffres négatifs sont surtout attribuables au redressement de charges comptabilisées par les ministères pour des projets d'immobilisations auquel on a procédé afin d'inscrire des actifs immobilisés dans les comptes de la province.

Dépenses prévues du ministère 2013-2014 (\$)

Fonctionnement	57 301 614
Immobilisations	393 711 900
TOTAL	451 013 514

Données financières détaillées

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE

Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Le ministère de l'Infrastructure est l'organisme central responsable de la gestion de la planification de l'infrastructure, de la croissance durable et de l'établissement des priorités en matière d'immobilisations, en collaboration avec d'autres ministères, les municipalités, les intervenants et le public. Le ministère est également responsable de l'élaboration de politiques immobilières stratégiques ainsi que de la gestion et de l'utilisation efficaces des biens immobiliers importants appartenant au gouvernement. Il est chargé d'élaborer et d'administrer des politiques et des programmes de gestion efficace des biens pour l'aménagement du territoire, les locaux et le financement de l'infrastructure, notamment la diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA).

Le ministère a la responsabilité législative d'Infrastructure Ontario. Il est également responsable de Waterfront Toronto en partenariat avec le gouvernement fédéral et la Cité de Toronto.

Une des grandes priorités du ministère est la modernisation de l'infrastructure publique pour soutenir la prospérité économique et aider les collectivités ontariennes à offrir une grande qualité de vie. À l'été 2011, le ministère a publié *Construire ensemble*, le plan d'infrastructure à long terme du gouvernement de l'Ontario, qui vise à créer de nouveaux emplois et à préserver ceux existants, ainsi qu'à stimuler la croissance économique. Le ministère chapeaute aussi l'initiative Place à la croissance et met actuellement en œuvre le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe et le Plan de croissance du Nord de l'Ontario. Par l'élaboration de dispositions législatives et la coordination de ses efforts avec ceux des autres ministères, le MINF aide ces deux régions à croître d'une manière qui favorise la prospérité économique, qui protège l'environnement et qui aide les collectivités à atteindre un niveau de vie élevé.

Crédits et programmes	Prévisions 2013-2014	Variations par rapport aux prévisions de 2012-2013		Prévisions 2012-2013 \$	Chiffres réels provisoires 2012-2013		Chiffres réels 2011-2012 \$
		\$	%		\$	\$	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS							
Administration du ministère	2,103,200			2,103,200	2,103,200		1,772,994
Planification de l'infrastructure et de la croissance	246,374,600	(1,982,500)	(0.8)	248,357,100	12,974,500		136,821,587
Développement et gestion des activités immobilières	244,212,900	(80,517,000)	(24.8)	324,729,900	303,431,900		252,992,356
Total à voter – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	492,690,700	(82,499,500)	(14.3)	575,190,200	318,509,600		391,586,937
Crédits législatifs	209,014			209,014	208,014		43,836
Total du ministère – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	492,899,714	(82,499,500)	(14.3)	575,399,214	318,717,614		391,630,773
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	7,468,000	13,743,100	(219.0)	(6,275,100)	11,119,000		47,175,000
Portefeuille immobilier général	(37,457,500)	70,534,600	(65.3)	(107,992,100)	(271,896,900)		(123,548,000)
Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité	(8,860,000)	2,115,000	(19.3)	(10,975,000)	(13,276,000)		(13,220,000)
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto	(3,036,700)	(3,903,400)	(450.4)	866,700	(1,494,400)		52,213,332
Autres redressements – programmes fédéraux-provinciaux d'infrastructure		73,359,400	100.0	(73,359,400)			(23,296,667)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	451,013,514	73,349,200	19.4	377,664,314	43,169,314		330,954,438
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT ET BIENS IMMOBILISÉS							
Développement et gestion des activités immobilières	11,581,000	11,580,000	1,158,000.0	1,000			
Total à voter – Actifs de fonctionnement et biens immobilisés	11,581,000	11,580,000	1,158,000.0	1,000			
Total des actifs	11,581,000	11,580,000	1,158,000.0	1,000			

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

<http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/estimates/index.html>
<http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/paccts/2012/index.html>
<http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/ontariobudgets/2013/index.html>

Pour plus d'information sur le ministère de l'Infrastructure :
<http://www.moi.gov.on.ca>

Pour plus d'information sur l'initiative Place à la croissance :
<http://www.placestogrow.ca/>

Pour plus d'information sur Infrastructure Ontario :
<http://www.infrastructureontario.ca>

Pour plus d'information sur la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (en anglais seulement) :
<http://www.waterfrontoronto.ca/>

**Rapport annuel
2012-2013**

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2012-2013

En 2012-2013, le ministère de l'Infrastructure (MINF) a réalisé des progrès considérables dans le but d'atteindre trois objectifs stratégiques prioritaires :

- revitaliser l'infrastructure publique;
- mettre en œuvre des plans de gestion de la croissance dans des régions clés de la province;
- gérer efficacement les biens immobiliers de la province.

Par conséquent, le ministère appuie le type de croissance et de gérance de l'environnement qui mènera à la prospérité économique et à l'édification de collectivités durables pour la population de l'Ontario, aujourd'hui et à l'avenir.

Principales réalisations

Plan d'infrastructure décennal

Le gouvernement a publié son plan d'infrastructure décennal, *Construire ensemble*, en juin 2011. Ce plan prévoit essentiellement des investissements dans l'infrastructure fondamentale, comme les routes, le transport en commun, les établissements d'enseignement postsecondaire et la connectivité à large bande pour que l'infrastructure réponde bien aux besoins à long terme des Ontariens. Il garantit également une gestion adéquate de l'infrastructure grâce à des pratiques de gestion des biens efficaces.

Le plan *Construire ensemble* a été élaboré à partir de vastes consultations menées auprès de différents intervenants de la province pour établir les besoins et les priorités de l'Ontario en matière d'infrastructure.

Comme l'annonçait le budget de 2013, l'Ontario investira plus de 35 milliards de dollars dans l'infrastructure entre 2013-2014 et 2015-2016, dont près de 13,5 milliards en 2013-2014. Ces investissements prévus devraient contribuer à soutenir, en moyenne, plus de 100 000 emplois par an dans la province et correspondent à l'engagement du gouvernement d'éliminer le déficit d'ici 2017-2018.

Stratégie pour l'infrastructure municipale

Une infrastructure moderne et fiable est le moteur de notre économie. Elle contribue à la richesse et à la productivité de la province, et elle nous aide à attirer les investissements et à créer des emplois.

Les infrastructures municipales sont essentielles à la prestation de services aux Ontariennes et aux Ontariens. La Stratégie pour l'infrastructure municipale est un cadre stratégique à long terme qui permettra aux municipalités de satisfaire leurs besoins essentiels en matière d'infrastructure. Les priorités stratégiques de la Stratégie comprennent ce qui suit : rendre universels la planification de la gestion des biens et les

rapports publics; optimiser l'utilisation de toute la gamme des outils budgétaires et des outils de financement de l'infrastructure; et relever les défis structurels auxquels font face les petites municipalités.

Dans le cadre de cette stratégie, toute municipalité désireuse d'obtenir un financement provincial de l'infrastructure doit démontrer comment son projet proposé s'inscrit dans un plan détaillé de gestion des biens. La gestion des biens aide les municipalités à prendre des décisions intelligentes de planification sur la construction, le fonctionnement, l'entretien, le renouvellement et le remplacement de l'infrastructure à long terme.

En appui à la Stratégie, le ministère a publié le *Guide relatif à l'élaboration des plans de gestion des infrastructures municipales* et une trousse d'outils pour la gestion des biens (disponible en ligne). Le guide et la trousse visent à aider les municipalités à élaborer leurs plans de gestion des biens et à faire connaître leurs pratiques exemplaires. De plus, au moyen de l'Initiative d'investissement dans l'infrastructure municipale, le gouvernement provincial met 98 millions de dollars à la disposition des municipalités, dont près de 9 millions de dollars en 2012-2013 sous forme de financement pour la gestion des biens afin d'aider les plus petites municipalités à élaborer leurs plans de gestion des biens, et près de 89 millions de dollars sous forme de financement des immobilisations pour des projets de construction essentiels, que ce soit pour des routes, des ponts, des aqueducs ou des réseaux d'égouts.

Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe

Le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, 2006 contribue à créer des collectivités fortes et durables qui constituent d'excellents endroits pour habiter, travailler et se divertir. Ce plan oriente la croissance future de façon à promouvoir l'émergence d'une économie robuste, à utiliser efficacement l'infrastructure et à réduire la pression du développement sur les terres agricoles importantes. De plus, le plan définit des normes précises à l'échelle régionale pour la croissance et l'aménagement, tout en donnant aux collectivités la souplesse dont elles ont besoin pour tenir compte des circonstances locales.

En 2012, le ministère a terminé le premier examen des prévisions démographiques et relatives à l'emploi qui se trouvent dans le Plan de croissance. Le recours à des prévisions cohérentes et concertées sur la population et l'emploi garantit une bonne gestion de la croissance. Les prévisions actuelles ont été établies à partir des données du recensement de 2001, tandis que l'examen s'appuiera sur des données plus récentes tirées des recensements de 2006 et de 2011. Les municipalités de la région élargie du Golden Horseshoe et d'autres intervenants clés ont été consultés tout au long de l'examen.

Au cours de la dernière année, le personnel du ministère a collaboré avec les municipalités de la région élargie du Golden Horseshoe pour s'assurer que leurs plans officiels sont conformes au Plan de croissance, pour résoudre les conflits entre les intervenants, et pour réduire les risques de contestation auprès de la Commission des affaires municipales de l'Ontario. À ce jour, toutes les municipalités de palier supérieur et à palier unique ont adopté des modifications à leurs plans officiels et près de 60 % des municipalités de palier

inférieur ont également adopté des modifications similaires. Les autres municipalités devraient faire de même sous peu.

Plan de croissance du Nord de l'Ontario

Depuis 2007, le ministère collabore étroitement avec les partenaires interministériels, les collectivités du Nord, les intervenants, les collectivités métisses et les Premières Nations afin d'élaborer le Plan de croissance du Nord de l'Ontario, 2011. La réaction des gens de cette région a été de grande ampleur, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. Plus de 1 400 personnes ont participé aux assemblées publiques, aux vidéoconférences et aux séminaires Web. Plus de 300 propositions ont été soumises par courriel, dans le cadre de sondages en ligne ou par écrit dans un document officiel.

En mars 2011, après une des plus importantes consultations de l'histoire du Nord de l'Ontario incluant de nombreux contacts avec les communautés autochtones, le gouvernement de la province a produit son plan de croissance définitif. Ce plan, qui contribuera à orienter les décisions et les investissements pendant les 25 prochaines années, vise à renforcer cette région grâce aux initiatives suivantes :

- diversifier les industries classiques de la région basées sur l'exploitation des ressources afin de stimuler les investissements et l'esprit d'entreprise;
- offrir des possibilités d'éducation, de formation et de carrière dans des secteurs économiques prioritaires;
- s'assurer que les collectivités sont en mesure d'attirer des personnes et des investissements.

Tout en continuant de travailler à la mise en œuvre à long terme du Plan de croissance, le gouvernement de l'Ontario a déjà réalisé d'importants investissements à l'appui de ce plan stratégique. Voici quelques-unes des mesures prévues dans le plan quinquennal Ontario ouvert sur le monde pour stimuler l'économie et créer plus d'emplois dans le Nord de la province :

- Investissement de 45 millions de dollars échelonné sur trois ans pour mettre en place un nouveau programme de formation destiné à aider les Autochtones et les habitants du Nord de l'Ontario à participer au développement économique et à exploiter de nouvelles occasions d'affaires;
- Création d'un poste de coordonnateur du développement du Cercle de feu dans le but d'encourager un développement économique responsable et durable dans cette région;
- Collaboration avec les villes de Sudbury et de Thunder Bay dans le but de déterminer des zones pilotes pour la planification du développement économique;
- Investissement de plus 600 millions de dollars dans les routes du Nord de l'Ontario.

Stratégie de renouvellement des services immobiliers

En mars 2012, le ministère a annoncé son projet de moderniser la gestion de ses espaces de bureaux dans la province pour faire des économies et dégager des ressources. Au moyen du plan, la province tente de diminuer grandement son empreinte immobilière en réduisant la taille des grands espaces de bureaux et en limitant le nombre d'espaces loués.

Le ministère collabore avec Infrastructure Ontario pour mettre en œuvre le plan grâce à des méthodes d'approvisionnement et de financement des plus modernes visant à faire des économies.

Parmi les autres réalisations majeures dans le cadre du programme immobilier du MINF, citons les suivantes :

- Rationalisation du portefeuille de biens immobiliers et génération d'un revenu net de 94,4 millions de dollars en 2012-2013 et d'un revenu net cumulé d'environ 300 millions de dollars depuis 2007-2008 grâce au Plan pluriannuel du portefeuille.
- Viabilisation de Downsview dans le cadre du Plan de gestion des locaux de Toronto et rénovation majeure de l'édifice situé au 222, rue Jarvis, à Toronto.
- Poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto.
- Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité, qui génère des revenus pour régler la dette restante d'Hydro Ontario.

Dépenses ministérielles réelles provisoires 2012-2013

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (\$)
	2012-2013*
Fonctionnement	81 667 914
Immobilisations	237 049 700
Effectif** (au 31 mars 2013)	118

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2013.

** Équivalents à plein temps de la fonction publique de l'Ontario.

ANNEXE : Glossaire

DMFA	Diversification des modes de financement et d'approvisionnement
FCIS	Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique
FIMRCO	Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario
FPO	Fonction publique de l'Ontario
IIIM	Initiative d'investissement dans l'infrastructure municipale
IO	Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)
MINF	Ministère de l'Infrastructure
OCC	Organismes, conseils et commissions